

République française

 Département de la
 Haute-Savoie

 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 ...
 Commune de
CERVENS

Convocation
 du 29/04/2026

Nombre de membres :

En exercice : ---- 11
 Quorum : ----- 06
 Présents : ----- 10
 Absents : ----- 01
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre : ----- 0
 Abstentions : ----- 0

ELECTION

Délibération N°2026-04

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le :

12 MAI 2026

Reçue en Préfecture

Le :

12 MAI 2026

Publié sur le site de la
 commune

Le :

12 MAI 2026

Le Maire **Gil THOMAS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le six mai à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : BERTACCA Nicole, BOSSUS Anne-Marie, BOSSUS Marie, DÉCOMBARD Coralie, DUFLOS-GRANDMONT Julie, GUILLAUMIN Anne, LECLERCQ Alain, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, THOMAS Gil.

Absents : Sophie KELLER

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Alain LECLERCQ

OBJET : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article R123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article R123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. » ;

Considérant que M. le Président du C.C.A.S. a invité plusieurs membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Coralie DÉCOMBARD s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du C.C.A.S. ;

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

L'assemblée, oui l'exposé du Président, procède au vote à bulletins secrets ;

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats de l'élection du vice-président du C.C.A.S. :

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Coralie DÉCOMBARD : 10 voix

- **Article 1- ELIT Mme Coralie DÉCOMBARD comme Vice-Présidente**
- **Article 2** - La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex – Téléphone : 04.76.42.90.00 – Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- **Article 3** – Le Président du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente décision ;

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du CCAS,
Gil THOMAS



Le secrétaire,
Alain LECLERCQ

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le :

Reçue en Préfecture

Le :

*Mise en ligne sur le site de la
commune*

Le :

Le Président, Gil THOMAS

